

Dossier suivi par :
Sylvie DUMARTIN
Tél. : 01 14 17 38 36
Mél : DG75-L330@insee.fr

Paris, le 31 mai 2013
N°353/DG75-L330/SD/MG

**Objet : Premières orientations des producteurs de statistique publique pour le moyen
terme 2014-2018 – Démographie et questions sociales**

La tension prévisible sur les moyens pour la période 2014-2018 conduira la Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) de l'Insee à accentuer les efforts pour explorer toutes les voies d'amélioration de l'efficacité des dispositifs actuels de collecte et de traitement des données. L'enjeu principal est de parvenir à utiliser les opportunités technologiques (enquêtes par Internet, utilisation statistique de données collectées en dehors de la statistique publique, appariements) pour produire, à moindre coût, une information statistique qui gagne en qualité, la rapidité de mise à disposition constituant une dimension de cette qualité dont l'importance va croissante.

Ces investissements seront consommateurs de moyens importants.

1 - Les grands projets

1.1 Modernisation de l'organisation du recensement

Les années 2014-2016 verront s'achever deux grands projets de modernisation du recensement, dix ans après sa mise en place :

- La possibilité pour les ménages de répondre, s'ils le souhaitent, par internet au questionnaire du recensement sera généralisée. Cette opération facilitera le recensement pour les citoyens (remplissage du questionnaire plus simple, pas de rendez-vous avec l'agent recenseur, confidentialité renforcée) et diminuera le nombre de visites pour l'agent recenseur. Cette refonte sera l'occasion d'une modernisation des outils informatiques mis à la disposition des communes: l'application OMER (Outil mutualisé pour l'enquête de recensement) sera mise à disposition des responsables communaux pour organiser et suivre la collecte, et notamment la collecte par internet. A l'occasion de l'introduction de la collecte par internet, une nouvelle organisation des opérations de contrôle de la collecte par l'Insee sera mise en place, permettant des réductions de charge de travail.
- La mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL), outil essentiel au recensement dans la commune, va être réorganisée, pour mieux utiliser les données administratives (notamment fiscales) pour repérer les logements et leur localisation. Les communes disposeront d'outils plus conviviaux pour expertiser leurs RILs, et pourront plus facilement s'appuyer sur leurs propres systèmes d'information géographique grâce à l'usage du référentiel de l'IGN et des références cadastrales. Ce projet sera aussi source de gains de productivité à l'Insee.

1.2 Évolution du questionnaire du recensement

Le questionnaire du recensement devrait évoluer, conformément aux recommandations du rapport du groupe de travail du CNIS de 2012¹.

Conformément aux souhaits exprimés dans ce rapport, de nouveaux thèmes pourraient faire leur apparition dans le questionnaire du recensement : la santé et la dépendance, ainsi que la qualité du logement. D'autres seront approfondis, notamment l'analyse des liens familiaux qui unissent les habitants d'un même ménage. En revanche, la place consacrée à certains sujets peu utilisés sera réduite, pour ne pas augmenter la taille du questionnaire. Le rapport suggère également que certaines questions ou certaines parties du questionnaire fassent l'objet d'une meilleure mise à disposition des résultats.

Le rapport insiste sur l'importance de la continuité des résultats du recensement et de la nécessité de maintenir les comparaisons dans le temps : ces évolutions du questionnaire doivent donc être préparées avec soin et suffisamment testées, pour éviter qu'elles ne génèrent des ruptures dans les séries existantes ou qu'elle n'entraînent une détérioration de la qualité des réponses.

1.3 Refonte de l'échantillon démographique permanent

L'échantillon démographique permanent (EDP) est un panel d'individus dont la constitution par l'Insee a débuté à la fin des années 1960. Il rassemble des informations issues de l'état civil, des recensements de la population et du fichier électoral (communes d'inscription) pour un échantillon représentatif de grande taille de la population française. Il est un outil essentiel pour les analyses des trajectoires sociodémographiques sur longue durée, en particulier pour les études des biographies et comportements démographiques (nuptialité, fécondité, mortalité), de la mobilité géographique, professionnelle et sociale, ou du lien à long terme entre situations passées et présentes (lien entre la situation actuelle et la situation vécue dans l'enfance...). Il est souvent mobilisé pour des études à un niveau infra-national et est également utilisé à des fins méthodologiques.

La refonte de l'EDP a été entamée lors du précédent moyen terme. Son échantillon a notamment été élargi en retenant dans le panel les nouveaux-nés pendant une période de 16 jours au lieu de 4 jours, pour limiter l'impact quantitatif sur l'EDP de l'introduction du sondage dans le recensement.

Cette refonte va être poursuivie (« EDP++ »), en élargissant l'EDP à d'autres sources. Cette démarche s'inscrit dans un double mouvement de développement des panels et du recours aux données administratives à des fins statistiques².

L'élargissement de l'EDP vise à la fois à pallier l'absence de données exhaustives issues du recensement et à mieux décrire les trajectoires.

- Il s'agit en premier lieu de *compléter* l'EDP pour lui permettre de continuer à jouer son rôle de « panel sociodémographique généraliste de long terme » en l'alimentant avec des données administratives pouvant constituer des alternatives aux données socio-démographiques du recensement. Il est ainsi envisagé de récupérer :
 - des données sur l'emploi issues des DADS,
 - des données sur les structures familiales, les logements et la géographie issues de données fiscales traitées par l'Insee (voir ci-dessous le projet d'appariement de fichiers sociaux et fiscaux).Les données sur ces thèmes seraient désormais disponibles chaque année, permettant d'étudier conjointement sur longue période les trajectoires familiales, résidentielles, et professionnelles.
- Il s'agit en second lieu d'*enrichir* l'EDP sur son cœur socio-démographique.
 - Il s'agit d'inclure quelques variables statistiques sur les revenus, les niveaux de vie et sur les salaires issues des données socio-fiscales et des DADS.

¹ Voir le rapport: [Rapport du Cnis questionnaire RP 2012](#)

² Rapport du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sur les « outils de suivi des trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi » (Chaleix, Lollivier ; 2004) et avis moyen terme 2009-2013



Cela permettra de décrire les trajectoires de niveau de vie, données difficiles à collecter de manière rétrospective sur longue période par des enquêtes. En termes de système d'information, cela permettra aussi de produire des résultats et analyses combinant des données sur différents thèmes ou issues de différentes sources: dans quelle mesure les trajectoires de revenus défavorables se combinent-elles à des parcours professionnels, familiaux ou résidentiels irréguliers ?

- L'enrichissement de l'EDP par les causes médicales de décès de l'Inserm est une demande figurant dans plusieurs rapports récents³. Il permettra de préciser les études de mortalité différentielle. La perspective d'une introduction de questions sur la santé dans le questionnaire de recensement contribuera à renforcer l'intérêt de l'EDP enrichi dans une perspective de santé publique.

Le projet EDP++ se limite volontairement à trois sources d'alimentation supplémentaires (données socio-fiscales, DADS, causes de décès de l'Inserm).

Les travaux autour de l'EDP intègrent un impératif de garantie de protection des données individuelles, tant au stade de la production que de la diffusion. La définition des produits d'EDP++ et leurs conditions d'accès en tiendront compte.

1.4 Appariement des fichiers sociaux et fiscaux

Le projet d'appariement des fichiers (exhaustifs) localisés sociaux et fiscaux (projet baptisé Filosofi) vise à permettre des évaluations du niveau de vie et en particulier des taux de pauvreté à un niveau communal voire infra-communal. La constitution de ce fichier doit permettre de renforcer la cohérence du système d'information sur les revenus, qui s'appuiera alors sur l'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et le fichier exhaustif constitué par des données de la DGFIP issues des déclarations de revenus des ménages, et de données des caisses sociales (CNAF, CNAV, CCMSA, ...). Largement engagé, le projet ne s'achèvera cependant qu'en 2015.

1.5 Utilisation des données de caisse des enseignes de la grande distribution

Il s'agit, pour une partie de la consommation correspondant principalement aux produits alimentaires, de passer de relevés des prix par enquêteur dans le point de vente à une collecte centralisée des enregistrements réalisés au passage en caisse. Cette quantité considérable d'information sur les prix doit permettre des avancées très significatives dans la résolution des questions méthodologiques classiques de l'indice des prix (traitements des remplacements, évaluation de la substitution entre produits). Des projets analogues sont engagés dans d'autres pays européens. L'appui financier que leur apporte la Commission européenne souligne l'intérêt qu'elle accorde à cette méthode de collecte.

Dans le cadre de la production de l'indice des prix à la consommation (IPC), l'Insee a décidé en 2011 de poursuivre l'investigation en testant le projet d'exploitation des données de caisse de la grande distribution sur des données réelles. En pratique, pour les produits à codes-barres, la quantité de produits vendus dans la journée et le prix de vente unitaire sont enregistrés. Les produits concernés sont les produits industriels de l'alimentation et de l'hygiène-beauté, soit environ 15% de la consommation des ménages. L'Insee collecte les données par voie électronique sécurisée.

L'enquête expérimentale, dont la collecte s'étend du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015, vise à permettre les travaux méthodologiques préalables nécessaires à toute décision d'une utilisation des données de caisse pour calculer l'indice des prix à la consommation (IPC). Les résultats seront présentés dans le cadre des commissions du Cnis et aux enseignes participant au groupe de travail. Ils seront de plus valorisés au travers de la rédaction d'articles méthodologiques et de contributions à des congrès de statistique aux niveaux national et international.

³ Les rapports récents au Haut Conseil de la santé publique : rapport final d'évaluation du plan cancer de janvier 2009, rapport sur les inégalités sociales de santé de décembre 2009, rapport d'évaluation des objectifs de santé publique d'avril 2010.



2 - Les travaux encadrés par des textes ou des travaux européens

Le rôle de la demande européenne, qu'elle s'effectue dans le cadre strict des règlements ou dans celui, plus souple, des *gentlemen agreements*, restera très structurante.

2.1 Recensements européens

En 2014, l'INSEE mettra à disposition d'Eurostat les données françaises du recensement 2011, tel que prescrit par le règlement européen de 2008. Ces données seront largement diffusées : les utilisateurs disposeront ainsi de résultats harmonisés du recensement entre les 27 pays de l'Union et leurs régions.

2.2 Autres domaines

La réglementation européenne se renforcera dans plusieurs domaines :

- règlement européen en cours de vote sur les statistiques démographiques ;
- règlement récent sur les statistiques sur les migrations ; le DSED - SSM Immigration intégration sera particulièrement vigilant à ce que le projet de rénovation de l'application de gestion des ressortissants étrangers en France (AGDREF) tienne compte des besoins de la statistique publique. La vigilance s'imposera également sur les différentes sources concernant les naturalisations, les visas et l'asile. Toutes ces sources concourent en effet à fournir à Eurostat les statistiques entrant dans le cadre du règlement 862/2007 du Parlement européen (« règlement Dublin ») et du Conseil du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale et entrent donc dans le cadre des statistiques européennes.
- l'indice des prix : La chaîne de production de l'indice des prix à la consommation (IPC) va évoluer : d'une part, pour répondre à la demande d'Eurostat de disposer à partir de 2014 d'indices à un niveau plus fin de la nomenclature de consommation COICOP, d'autre part, pour intégrer les modifications consécutives au changement de base de l'IPC prévu en 2016 (lequel comporte notamment une révision de l'échantillonnage des agglomérations) ;
- le raccourcissement délai de production de l'information sur les niveaux de vie, les conditions de vie et la pauvreté ;
- la refonte du panel SILC (SRCV pour la France) envisagée par Eurostat devrait conduire à faire évoluer quelques aspects de l'enquête (questionnement sur les indicateurs sociaux ou les conditions de travail, périodicité de certains indicateurs,...).

3 - Réflexion sur l'évolution du recensement à l'horizon 2020

La rénovation du recensement, entamée à la fin des années 1990, a atteint ses objectifs : grâce à des enquêtes annuelles conduites en partenariat avec les communes, des données fiables sont régulièrement produites, à tous les niveaux géographiques.

Alors même que les projets de modernisation en cours seront achevés, le coût du recensement demeurera élevé : plus de 50 millions d'euros chaque année. Compte tenu de la situation économique, l'Insee réfléchit, comme beaucoup d'autres instituts nationaux de statistique, à l'évolution éventuelle de son mode de recensement.

La construction d'un « répertoire statistique des logements », sur la base de données fiscales compilées, enrichies, et associées à un système d'information géographique, a d'ores et déjà été engagée. Une utilisation de cette base de donnée pourrait permettre, en diminuant le volume des enquêtes, de diminuer le coût du recensement. Ces données devraient également permettre de compléter celles du recensement pour les analyses infracommunales.

En raison de la place du recensement dans le système statistique et son rôle administratif, d'importantes consultations seront nécessaires avant toute décision d'évolution.



4 - Enquêtes

L'enquête **Patrimoine** aura lieu à la fin de 2014. Elle s'inscrit dans un cadre européen d'enquêtes-ménages sur le patrimoine, élaboré sous l'égide de la Banque centrale européenne. L'objectif est de réaliser désormais une enquête en panel, donc la collecte de 2014 constituera pour la France la première vague, les vagues ultérieures devant être réalisées tous les trois ans.

L'**enquête nationale sur les ressources de jeunes (ENRJ)** sera réalisée à la fin de 2014. Réalisée en collaboration par la Drees et l'Insee, cette enquête a pour objectif de recueillir, auprès des jeunes et de leurs principaux apporteurs de ressources, des informations sur leurs ressources au sens large (financières, logement à titre gratuit, achats de produits de consommation courante...) et d'analyser leur accès à l'autonomie, financière et résidentielle.

L'enquête **Budget de famille** aura lieu en 2016, respectant un rythme à peu près quinquennal des enquêtes sur le budget des ménages.

Une **enquête sur les prix** est prévue en 2015 afin de réaliser des comparaisons spatiales de prix. Elles actualiseront celles réalisées en 2010. Elles devraient aussi proposer une comparaison Ile de France – Province.

L'enquête **ELIPA** (« enquête longitudinale pour l'intégration des primo-arrivants ») du DSED - SSM Immigration-intégration devait interroger, en 2010, 2011 et 2012, une cohorte de « primo-arrivants », soit des personnes « signataires du Contrat d'accueil et d'intégration », et comme telles, détentrice d'un titre administratif de séjour. Il s'agit d'étranger d'origine de pays tiers à l'Union européenne, souhaitant s'installer en France. Les objectifs statistiques avaient donc été fixés : interroger des personnes en fin de parcours, aussi près que possible de leur obtention de la nationalité française.

Le DSED a considérablement développé ses capacités d'analyses et de mise à disposition de l'information depuis sa création, en 2008, et ELIPA a été bien exploitée. Le programme d'enquête s'est néanmoins avéré trop ambitieux. Les ressources pour pleinement valoriser les données produites sont encore insuffisantes.

ELIPA a été reprogrammée pour les années à venir : les interrogations ont eu / auront lieu en 2010, 2011 puis 2013. Une enquête suivante devait être montée, au mieux pour une collecte en 2014 ou en 2015.

Dans le domaine du **tourisme**, les enquêtes auprès de la « demande » (les touristes, français et étrangers) sont conduites sous la responsabilité de la sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation (P3E) de la DGCIS, les enquêtes auprès de « l'offre » sont conduites par l'Insee.

L'enquête sur le suivi de la demande touristique permet de suivre l'évolution des comportements touristiques des personnes résidant en France, elle est complétée par l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger. Ces enquêtes ne sont actuellement pas labellisées par le CNIS. La procédure de labellisation de ces enquêtes sera engagée.

L'Ined réalisera en 2014 une enquête consacrée aux thèmes « **Violences et rapports de genre** » - contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes (VIRAGE). Cette enquête prolongera les travaux initiés en 2000 sur la violence envers les femmes. Elle vise à dresser une typologie qui permette de différencier les situations des victimes selon la nature, la fréquence, le contexte et les conséquences des actes subis ; une attention particulière sera portée aux trajectoires des victimes. L'enquête principale sera multimode (Internet et ou téléphone). La question de l'extension aux départements d'Outre-mer est en cours d'examen.

L'Étude longitudinale par internet pour les sciences sociales (**Elipss**) est un dispositif d'enquête par internet reposant sur un échantillon représentatif de la population française métropolitaine qui a pour objectif de permettre à la communauté scientifique de mener des enquêtes transversales ou longitudinales sélectionnées par un comité scientifique. L'équipe opérationnelle Elipss est coordonnée par le CDSP (Centre de Données Socio-Politiques porté par Sciences Po) et l'Ined.



Le programme préliminaire d'enquêtes a fait l'objet d'un dépôt par l'équipe du CDSP auprès du CNIS. Pour mémoire, les enquêtes prévues sont les suivantes :

- Le projet d'enquête « PMTI » sur les pratiques culturelles, les médias et les technologies de l'information.
- Le projet « DYNAMOB » sur la formation dans la durée des opinions politiques.
- Le projet « FCDS » sur la fécondité, la contraception et les dysfonctions sexuelles.
- Le projet « EVALENE » sur les valeurs, l'environnement et l'énergie.

Huit autres enquêtes ont été proposées en septembre 2012 au comité scientifique et technique en charge de la sélection des enquêtes, qui sont en cours d'évaluation afin de juger de l'opportunité de leur passation sur le panel.

A ces enquêtes s'ajoutera un tronc commun portant sur les thèmes suivants : informations signalétiques, emploi et formation, informations sur le ménage, intégration sociale, logement et quartier, revenus et patrimoine, personnalité, santé, valeurs, comportement politique, loisirs et sports, usages d'internet.

Le projet a vocation à entrer dans son régime de croisière en 2014. Il est financé jusqu'en 2019.

En règle générale, les producteurs de la statistique publique s'efforceront d'avancer dans la mise en œuvre d'une collecte multimode pour ses enquêtes. Il s'agit dans un premier temps de déterminer quel mode (face à face, téléphone, internet) convient à quel thème, et quelle qualité de résultats on peut en attendre. La réalisation systématique d'enquêtes par Internet associées aux enquêtes traditionnelles (en face à face) sera poursuivie.

Les besoins émergents dans les enquêtes quantitatives sont centrés autour des analyses de précision et des techniques de prise en compte des sondages complexes dans les analyses, la gestion d'enquêtes multimodes, la définition et la mise en place de dispositifs permettant, dans les enquêtes téléphoniques, d'adapter et d'allouer les efforts de collecte sur les contacts les plus difficiles afin d'améliorer les chances de succès de passation de questionnaire.

5 – Autres travaux

5.1 Utilisations statistiques des répertoires d'état civil et du fichier électoral

Dans le domaine des répertoires démographiques, comme d'habitude, l'Insee devra adapter ses outils et son mode de fonctionnement aux évolutions réglementaires qui interviendront, à l'image du travail en cours en 2013 suite à la loi sur le mariage pour tous.

Sur l'horizon de moyen terme, l'Insee devrait augmenter les utilisations statistiques de ses répertoire. En particulier, une publication régulière de données sur les mouvements annuels affectant les listes électorales (inscriptions, radiations, déménagements, etc...) est envisagée.

5.2 Base permanente des équipements

En 2013, la BPE comportera 180 équipements issus de 19 sources. Elle pourra continuer à s'étoffer dans les années qui suivront, en fonction des besoins de ses utilisateurs et sous réserve de l'existence de sources nationales homogènes, comme elle le fait régulièrement depuis plusieurs années.

En 2014, on envisage de diffuser la localisation détaillée (coordonnées X,Y) des équipements de la base, afin de permettre des études plus précises sur leur accessibilité, notamment en milieu urbain.

5.3 Flux migratoires

Les estimations des flux migratoires continueront à être affinées. Disposer de quelques années de recul permettra notamment de mieux tirer partie de l'introduction dans les enquêtes annuelles de recensement d'une variable sur le lieu de résidence un an auparavant à partir de 2011 (au lieu de 5 ans précédemment). Les travaux de modélisation visant à



réconcilier le recensement et les titres de séjour pour estimer le nombre d'immigrants adultes des pays tiers vers la France seront poursuivis.

Des études économiques sur l'impact des flux migratoires seront à développer.

Le système d'information relatif à l'état civil s'étend progressivement à Mayotte. Dans ce contexte, l'intégration de Mayotte dans les publications démographiques de l'Insee sera progressive, afin d'assurer la meilleure qualité possible des données diffusées.

5.4 Intégration

Le DSED - SSM Immigration intégration développera l'exploitation des enquêtes :

- Des travaux méthodologiques sont en cours pour mieux exploiter les enquêtes emploi, éventuellement combinées avec le Recensement.

- Les conditions de vie des descendants d'immigrés sont un sujet à approfondir, en utilisant les enquêtes SRCV.

- IVQ : les études menées dans de nombreux pays montrent l'importance de la maîtrise de la langue dans les situations de vie quotidienne pour une bonne insertion sociale. L'enjeu pour les étrangers récemment (ou moins récemment) arrivés est donc important et IVQ permettra de mieux connaître la situation de ces personnes. IVQ et ELIPA ont une partie de questionnaire commune.

- ENL : le logement est également considéré comme un champ clef pour l'intégration. Les analyses menées à partir de SRCV seront utilement affinées avec la prochaine enquête logement.

- FQP : actuellement, l'adéquation des formations pour l'emploi, niveaux mais encore spécialités, formation continue, s'avère cruciale pour une bonne insertion des étrangers sur le marché du travail.

- Une expertise de sources longitudinales sera développée, notamment en travaillant sur le panel DADS, et probablement en lien avec FQP, pour approfondir la connaissance du parcours professionnel des immigrés, et plus généralement de leur trajectoire individuelle.

Les analyses menées sous l'égide de la Commission européenne ou de l'OCDE montrent que la naturalisation a un impact très important sur l'intégration. Ce sujet est complexe : on manque de données récentes pour l'apprécier, ainsi que, à l'inverse, pour apprécier les conditions d'intégration qui facilitent l'obtention de la nationalité, en France ou ailleurs.

5.5 Couples et familles

L'exploitation de la première enquête associée au recensement en continu (enquête Famille et logements 2011) permettra de décrire plus en détail la diversité des comportements démographiques et des situations familiales, et aussi de mener des travaux méthodologiques (prise en compte de situations familiales particulières, analyse de certains risques de doubles comptes ou d'omissions en lien avec la multi-résidence...).

L'enquête « Formation des couples », prévue pour 2013 en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Ined fournira des données actualisées sur les trajectoires conjugales et leurs principales étapes (mise en couple, relations de couples, cohabitantes ou non, séparation...), en complément des enquêtes auprès des ménages qui se limitent généralement à la description des situations familiales courantes.

La perspective d'évolution du questionnaire du recensement sur les sujets « famille » devra également faire l'objet de travaux techniques (contribution à la mise au point des questionnaires, des redressements, et à l'analyse des ruptures de série).

Des investissements seront réalisés sur les sources administratives (notamment fiscales) pour étudier leur apport à l'analyse des structures conjugales et leur évolution.

La cohorte Elfe suivie par l'Ined a débuté en 2011 avec l'inclusion de 18300 nouveaux nés au terme d'une enquête réalisée dans 320 maternités métropolitaines. Une interrogation annuelle jusqu'aux 5 ans de l'enfant est prévue, des interrogations plus espacées ensuite. Les deux parents ont été invités à répondre sur une grande diversité de thèmes sociodémographiques, psychologiques, épidémiologiques et environnementaux. Ces informations collectées directement auprès des familles seront complétées par des données de l'assurance maladie. En 2014, aux 3 ans de l'enfant, l'enquête s'accompagnera pour la



moitié des familles, d'une enquête à domicile permettant la réalisation d'un test d'acuité visuelle et de développement psychologique auprès de l'enfant (associations d'images) et le recueil de nouveaux prélèvements biologiques (urines et cheveux de l'enfant, piège à poussières). En 2015, aux 4 ans des enfants, ils seront à nouveau sollicités au moyen d'un jeu-questionnaire par internet portant sur leurs préférences dans le domaine des activités scolaires et domestiques. Associée à l'enquête téléphonique en 2016 à 5 ans, il est également prévu une série d'enquêtes par internet auprès des parents cette fois, sur le budget-temps des enfants en dehors de l'école, sur le développement psychomoteur et sur l'alimentation. En 2018-2019, une nouvelle enquête téléphonique est prévue.

Dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, la CNAF travaille actuellement, dans le cadre de la négociation de sa convention d'objectifs et de gestion avec l'Etat, à un projet visant à organiser la remontée, à des fins statistiques, d'informations individuelles sur les publics accueillis par les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE). La réalisation de ce projet permettrait d'enrichir considérablement la connaissance, non seulement sur les enfants accueillis par les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) et sur leurs familles, mais aussi, par rapprochement avec les données sur les familles bénéficiaires des différentes prestations liées à l'accueil du jeune enfant, sur le recours par les familles aux différents modes de garde, de façon substituable ou complémentaire. Des diagnostics complets sur l'usage de l'offre globale à des échelons très fins, pourraient être produits, ainsi que des analyses détaillées des profils comparés des parents selon le mode de garde, le dénombrement des cas de recours à plusieurs modes de garde pour une même fratrie ou la connaissance des modes de garde en cas de perception d'un complément de libre choix d'activité.

5.6 Les suites du rapport Sen-Stiglitz-Fitoussi – qualité de vie et niveaux de vie

Les suites du rapport font l'objet d'un « agenda de la statistique publique française » publié sur le site de l'Insee. Il comporte trois volets :

Volet 1 : développements autour du PIB

Le développement d'un compte des ménages par catégorie de ménages sera poursuivi. Dans la perspective d'une production régulière de ces comptes, il convient d'approfondir les questions méthodologiques soulevées par l'analyse des évolutions.

La mesure des niveaux de vie sera améliorée, à la fois sur les concepts et les pratiques. D'une part il s'agit de progresser vers la disponibilité plus précoce des résultats sur le taux de pauvreté et les inégalités des niveaux de vie, etc. Ce progrès devrait passer par la mise au point d'indicateurs avancés. D'autre part il convient de mieux prendre en compte les loyers imputés et les intérêts d'emprunts-logement, et d'en systématiser l'intégration dans les statistiques de niveau de vie, pour mieux décrire les situations respectives des propriétaires non accédants/propriétaires accédants/locataires. Au-delà, on s'efforcera de progresser dans la mesure des transferts entre ménages (qui achète à qui) qui se réalise à l'occasion des ventes et achats d'immobilier.

L'enquête Patrimoine sera adaptée afin de mieux cerner les hauts patrimoines et les disparités. L'enquête en panel devrait offrir, à partir de sa deuxième vague (2017), d'utiles éclairages sur la dynamique de l'accumulation patrimoniale.

Volet 2 : qualité de vie

Les travaux engagés seront poursuivis par la mise en place un cadre pérenne de suivi statistique de la qualité de la vie (à l'instar de l'enquête réalisée par internet en 2012, ou des questions intégrées au panel SRCV depuis 2010). Ce cadre comprend aussi la diffusion des résultats collectés : un dispositif de publications régulières en matière de qualité de vie et de présentation des résultats de SRCV sera élaboré.

L'analyse longitudinale des niveaux de vie, qu'ils soient saisis par une mesure monétaire ou par des indicateurs de conditions de vie pourra s'appuyer en premier lieu sur les données collectées depuis 2004 par le panel SRCV (lancé en 2004). La mobilité dans l'échelle des niveaux de vie, la persistance de la pauvreté et ses facteurs feront l'objet d'études qui chercheront, en particulier, à proposer les bons équivalents dynamiques des indicateurs statistiques usuels (le taux de pauvreté, ou les diverses mesures d'inégalité).



La comparaison spatiale des niveaux de vie sur le territoire bénéficiera des possibilités offertes par l'aboutissement du projet Filosofi.

Volet 3 : développement durable et environnement

Le rapport avait mis l'accent sur les approches basées sur les perceptions sociales. Ce type de travaux et d'enquêtes mérite une place particulière dans le développement d'informations sur l'environnement, en lien avec les préoccupations de consommation durable, d'inégalités sociales ou de vulnérabilité aux risques environnementaux.

Plus globalement, les questions liant les thématiques environnementales aux préoccupations sociétales occuperont à nouveau le premier plan dans les travaux du SOeS : les relations entre la santé et la qualité de l'environnement, quel impact sur l'emploi du développement d'une économie « verte », quelle vulnérabilité de la société face aux risques environnementaux, notamment ceux accrus par le changement climatique.

5.7 Logement

Des efforts de diffusion se porteront sur la mise à disposition à partir de fin 2014 de résultats détaillés sur les conditions de logement, et plus particulièrement du mal-logement, à partir de différentes sources (l'enquête Logement 2013, le recensement, etc.).

Dans le domaine de la construction et du logement, l'ensemble des mesures actées dans le cadre du rapport Worms ne sont pas effectives. Un bilan spécifique sera fait dans le cadre de ce moyen terme. On peut déjà mentionner que, sur les aspects coût du foncier, le travail n'a pas vraiment avancé. La disponibilité et le niveau de qualité des bases notariales, qui devraient être une des pièces maîtresses du dispositif, ne sont pas encore aujourd'hui suffisants.

Un groupe de travail dans le cadre de la Commission des comptes du logement, mis en place à la fin de 2012 réfléchit à aux moyens d'améliorer la connaissance du coût du foncier. Durant la période 2014-2018, l'essentiel des instruments permettant de collecter de l'information sur les prix et les coûts (ECLN, ICC) sera refondu pour garantir une meilleure qualité des données.

Les travaux autour de la performance énergétique des logements sont en cours. La collecte de l'enquête Phebus (Performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie) du SOeS se déroulera courant 2013 et les premiers résultats seront disponibles en fin d'année ou au début de 2014. Cette enquête a aussi pour objectif d'affiner la connaissance des ménages dits en précarité énergétique.

Le suivi conjoncturel de la construction verra l'aboutissement des travaux de fiabilisation de Sitadel, outil d'élaboration d'indicateurs statistiques de nombre de logements autorisés ou mis en chantier. La réingénierie permettra l'estimation des ruptures de série des surfaces de locaux et la reconstitution de séries longues.

5.8 Transports

Si des avancées significatives ont eu lieu sur les aspects « connaissance des échanges internationaux », « organisation des transports », sur le suivi des véhicules routiers et sur la collecte de données sur le transport ferroviaire, il reste un travail important à mener sur le suivi du transport combiné, la valorisation des données sur le transport ferroviaire et, plus globalement, de transports en commun, ainsi que sur la connaissance de la circulation routière.

Pour ce dernier point, les travaux se poursuivront en vue d'une connaissance de la circulation par zone géographique et par grands motifs ou classes de distance. Ils seront conduits dans un premier temps sous forme d'expérimentations avec les collectivités volontaires. Dans un second temps, un portail d'échange pourrait être instauré entre Etat et collectivités territoriales, afin de recueillir les données de façon plus systématique et sous un format homogène.



5.9 Culture

Les travaux du DEPS - SSM Culture seront sous-tendus par deux orientations :

- un aspect capitalisation de l'information statistique : l'effort de synthèse et de mise en cohérence des données statistiques doit se poursuivre (données économiques notamment), tout en maintenant une collecte « détaillée » de données sur l'ensemble du champ culturel. L'exploitation plus systématique des sources Insee doit également être poursuivie ;
- un aspect diffusion : la diffusion des statistiques culturelles (site, publications) sera améliorée, une meilleure collaboration avec d'autres acteurs du système statistique public sera recherchée.

Le DEPS a été chargé lors du dernier conseil ministériel des études (19 février 2013) de préparer une programmation triennale pour la période 2014-2016, qui sera validée en fin d'année 2013.

La demande relative à l'évaluation du poids économique de la culture (et à son financement) s'est récemment intensifiée. Cette demande émane à la fois de la tutelle du DEPS ou des Directions Générales, et vise en partie à appuyer des orientations budgétaires. L'affirmation d'un champ statistique culturel commun défini dans la période écoulée dans le cadre de travaux européens doit être poursuivi.

Le dispositif d'enquêtes statistiques du DEPS comporte deux enquêtes régulières, qui donneront lieu à de nouvelles éditions :

- « Pratiques culturelles des Français » devrait être reconduite en 2016 ou 2017
- « Dépenses culturelles des collectivités locales » serait réalisée en 2018. L'expertise des données statistiques disponibles sur les dépenses culturelles des collectivités locales (DGCL, DGFIP, Insee – Comptes nationaux) afin d'adapter au mieux l'enquête et, d'autre part, d'estimer si possible des indicateurs annuels sur ce thème devrait être menée.
- D'autres enquêtes sont confirmées avec, à ce stade, des dates de réalisation provisoires : « Culture juvénile à l'ère de la globalisation » (2013 ou 2014), « Le métier de photographe » (2013 ou 2014), « Valeurs culturelles » (2014).

Ce dispositif d'enquêtes a été complété par la co-maîtrise d'ouvrage avec l'Insee, depuis 2011, de l'enquête sectorielle annuelle (dispositif ESA) sur le spectacle vivant marchand. L'enquête doit être maintenue sur 2014-2018 ; son élargissement à d'autres secteurs culturels pourrait être envisagé (en particulier les secteurs non couverts comme ceux de la création artistique).

L'exploitation de fichiers administratifs touche principalement au domaine de l'emploi culturel. Cette exploitation sera poursuivie en 2014-2018.

